

## 8<sup>e</sup> séance publique régulière du conseil d'administration

Date et heure

Le 15 février 2017 – 19 h 30

Lieu, adresse et salle

Hôpital Anna-Laberge  
200 boulevard Brisebois, Châteauguay, Québec J6K 4W8  
Salles B et C, bloc administratif

**Présences :**

- Line Ampleman
- Dorice Boudreault
- Mélanie Caron
- Judith Dubé
- Claude Jolin, président
- Madeleine Himbeault Greig
- Michel Laurendeau, vice-président
- Roch Leblanc
- Jean-Claude-Lecompte
- Annabelle Lefebvre
- Heather L'Heureux
- Nicole Marleau
- Yves Masse, secrétaire et président-directeur général
- Patricia Quirion
- Ghislain Rivet
- Jean-Pierre Rodrigue

**Absences  
motivées :**

- Michèle Goyette

**Invités :**

- Philippe Besombes, directeur des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire
- Claude Bouchard, directeur des programmes Déficiences
- Mélanie Dubé, directrice adjointe à la Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique

### 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum est constaté et la séance est déclarée ouverte à 19 h 38 par le président du conseil d'administration.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

#### Résolution CA20170215-01

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période publique de questions (*durée maximale : 30 minutes*)
4. Mot du président du conseil d'administration
5. Mot du président-directeur général
6. Adoption des procès-verbaux des dernières séances du conseil d'administration
  - 6.1 Procès-verbal de la séance publique d'information annuelle tenue le 30 novembre 2016
  - 6.2 Procès-verbal de la 7<sup>e</sup> séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 30 novembre 2016
  - 6.3 Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue par conférence téléphonique le 26 janvier 2017
7. Consultation électronique des membres du conseil d'administration le 8 décembre 2016 – Résolutions à entériner
8. Consultation électronique des membres du conseil d'administration le 21 décembre 2016 – Résolutions à entériner
9. Rapports des comités du conseil d'administration
  - 9.1 Comité de vérification

- 9.1.1 Rapport du président / séance tenue le 20 janvier 2017
- 9.2 Comité de vigilance et de la qualité
  - 9.2.1 Rapport de la présidente / séance tenue le 25 janvier 2017
  - 9.2.2 Politique sur l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle – CISSS de la Montérégie-Ouest
- 10. Affaires du jour
  - 10.1 Harmonisation des dénominations des installations des établissements du réseau de la santé et des services sociaux – Phase 2 – Installations qui exploitent deux missions et plus
- 11. Agenda de consentement
  - 11.1 Affaires médicales
    - 11.1.1 Octrois de statut – Médecins résidents (2)
    - 11.1.2 Renouvellements de statut et privilèges de médecins, dentistes ou pharmaciens (2)
    - 11.1.3 Nominations de médecins, dentistes ou pharmaciens (18)
    - 11.1.4 Modifications de statut/privilèges/lieu de pratique de médecins, dentistes ou pharmaciens (5)
    - 11.1.5 Démissions de médecins, dentistes ou pharmaciens (3)
    - 11.1.6 Congé(s) divers de médecins, dentistes ou pharmaciens (3)
    - 11.1.7 Amendement à une résolution – #CA20161130-13-01
    - 11.1.8 Amendement à une résolution – #CA20160614-18-02
    - 11.1.9 Ajout au registre des signataires autorisés à la Régie de l'assurance-maladie du Québec
  - 11.2 Affaires financières
    - 11.2.1 Modification - Désignation des signataires autorisés pour les affaires bancaires du CISSS de la Montérégie-Ouest
  - 11.3 Affaires administratives
    - 11.3.1 Modification - Désignation d'une personne formellement mandatée par l'établissement pour autoriser la réalisation des projets de recherche
- 12. Affaires nouvelles
  - 12.1 Nominations de médecins, dentistes ou pharmaciens (3)
- 13. Documents déposés pour information
  - 13.1 Application de la Politique concernant les soins de fin de vie – Exercice 2016-2017 du 10 juin 2016 au 9 décembre 2016
  - 13.2 Listes des engagements financiers supérieurs à 1 M\$ - Période du 16 octobre 2016 au 10 décembre 2016 et période du 11 décembre 2016 au 4 février 2017
  - 13.3 État de situation sur les infections nosocomiales – Mise à jour périodique à la période 9, se terminant le 10 décembre 2016
  - 13.4 Correspondances transmises au président et aux membres du conseil d'administration pour la période du 24 novembre 2016 au 7 février 2017
- 14. Date de la prochaine séance publique régulière du conseil d'administration : Mercredi 22 mars 2017
- 15. Clôture de la séance

### **3. Période publique de questions (durée maximale : 30 minutes)**

Le président du conseil d'administration annonce l'ouverture de la période publique de question et confirme l'inscription de 3 questions reçues à l'avance par l'entremise du site internet et de 4 questions au registre d'inscription sur place.

Il invite à cet égard les personnes inscrites d'abord par l'entremise du site internet et ensuite les personnes inscrites au registre d'inscription sur place.

#### **Caroline Deguire du Regroupement d'usagers des services – Comité Forteresse**

Madame Deguire intervient au nom du regroupement des usagers bénéficiant du programme déficience physique en lien avec la fin du projet d'activités physiques pour les personnes vivant avec une déficience physique. Elle déplore le fait que la demande de rencontre adressée au président-directeur général est laissée lettre morte et conteste cette décision car les alternatives proposées ne répondent pas aux besoins.

Le président-directeur général mentionne que la notion de demande de rencontre n'a pas été relevée devant la réception de nombreuses lettres similaires et s'en veut désolé. Afin de bien expliquer les motifs de cette décision, il invite le directeur des programmes Déficiences à prendre la parole. D'entrée de jeu, ce dernier précise qu'il ne s'agit pas de l'abolition du programme en déficience physique mais bien la cessation du projet visant les activités physiques des personnes vivant avec une déficience physique. Bien que l'organisation en reconnaisse les bienfaits, ces activités ne s'inscrivent pas dans l'offre de service d'un établissement public ayant pour mission d'offrir des soins et services de santé et des services sociaux.

Il est important de préciser que les activités actuellement offertes par le projet en déficience physique ne sont pas offertes ailleurs par un établissement public de santé. La responsabilité de l'organisation pour ce type d'activité n'est pas d'en assurer la dispensation, mais d'agir en soutien aux organismes communautaires ou associations pour qu'ils puissent mettre en place des activités complémentaires aux services offerts par le réseau de la santé.

Il conclut en précisant que son équipe poursuit les démarches auprès des partenaires susceptibles d'offrir des activités physiques pouvant répondre aux besoins de cette clientèle et qu'elle peut soutenir leur regroupement dans toute autre démarche auprès des partenaires.

Madame Deguire dépose sur place aux membres du conseil d'administration une série de documents et dépose au président du conseil d'administration une pétition de 2 628 signatures.

### **Louise Boulanger, présidente du syndicat des employés du CMR**

Madame Boulanger intervient pour demander à ce que soit rétabli le service d'orthopédagogie auprès des enfants ayant subi des traumatismes neurologiques. Une demande de rencontre adressée à la Direction des ressources humaines afin d'envisager des solutions alternatives est demeurée sans réponse et sans accusé de réception. Elle considère que l'abolition des deux seuls postes d'orthopédagogues en traumatologie jeunesse et le transfert de ces services en milieu scolaire auront un impact significatif sur cette clientèle nécessitant des services surspécialisés.

La Direction des programmes Déficiences a revu ses pratiques au secteur déficience physique – traumatologie jeunesse. Il a alors été décidé de ne pas poursuivre les interventions en orthopédagogie pour la clientèle en traumatologie jeunesse, ce qui représente l'abolition de 2 postes d'orthopédagogues, soit 1,4 équivalent temps complet. Une communication a été adressée aux employés, aux usagers, aux syndicats et aux partenaires du milieu scolaire pour les informer des mesures d'atténuation et d'accompagnement mises en place. Soulignons qu'il ne s'agit pas d'arrêt de services pour cette clientèle, mais bien d'une réorganisation du travail interdisciplinaire ainsi que des responsabilités à établir avec nos partenaires des commissions scolaires. Il y a donc un repartage des tâches avec les autres professionnels de l'équipe interdisciplinaire du CISSS de la Montérégie-Ouest qui demeurent impliqués dans la réadaptation de l'utilisateur selon les besoins. Le CISSS de la Montérégie-Ouest poursuit donc son soutien et sa collaboration avec les écoles et les commissions scolaires.

### **Daniel Beaupré, parent d'un enfant ayant subi un traumatisme crânien.**

Monsieur Beaupré est père d'un enfant de 13 ans ayant subi un traumatisme crânien avec des séquelles neurologiques importantes. Il désire manifester son désaccord face à la décision de cesser les services d'orthopédagogie auprès des enfants ayant subi des traumatismes neurologiques. Il témoigne des progrès scolaires de son fils suite aux interventions spécifiques et à l'expertise de l'orthopédagogue qui le prenait en charge. Il considère que le milieu scolaire n'a pas la structure adéquate pour donner des résultats aussi concluants et ne comprend pas la décision de la direction car à l'école où va son fils, on lui aurait confirmé qu'il n'y avait aucun orthopédagogue. Il demande le support nécessaire pour que son fils puisse bénéficier des mêmes services.

Pour cette cause en particulier qui, suite à la réorganisation des services semble insatisfaisante, et devant la nature confidentielle des informations, le président du conseil d'administration propose qu'un membre de l'équipe de la Direction des programmes Déficiences communique directement avec M. Beaupré pour trouver des avenues de solution possibles.

### **Francis Collin, responsable politique APTS pour l'équipe APTS du CISSS de la Montérégie-Ouest**

M. Collin fait référence à une lettre déposée le 19 janvier dernier adressée et remise au président-directeur du CISSS de la Montérégie-Ouest en lien avec la délocalisation des ressources professionnelles des CLSC vers les groupes de médecine de famille. Il mentionne qu'à la fin de cette lettre plusieurs questions ont été soulevées concernant le transfert des professionnels et que depuis ce moment, on lui rapporte fréquemment des problématiques. Malgré les réponses reçues, il dépose un nouveau document avec de nouvelles questions, document accompagné d'un communiqué en lien avec la détresse élevée chez les professionnels et les techniciens du réseau. Il mentionne qu'il attendra les réponses à ses questions.

### **Tasmine Esmail, représentante de l'APTS – composante Jardins-Roussillon**

Madame Esmail intervient au regard de l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> avril prochain, de la Politique sur la gestion des parcs de stationnement et sur la nouvelle tarification qui aura un impact autant pour la clientèle vulnérable ou les utilisateurs fréquents que pour les personnes salariées. Elle soutient que les syndicats ont été rencontrés à cet égard mais n'en connaissent pas les modalités. Elle comprend que l'organisation devait se conformer aux directives

ministérielles et demande si le ministère a été sensibilisé au fait que la Montérégie-Ouest souffre déjà d'éloignement comparativement au CISSS des grands centres.

Le président-directeur général confirme effectivement que l'organisation devait se conformer à la circulaire du ministère de la Santé et des Services sociaux en matière des activités accessoires, qui ne correspondent pas à la mission première de l'établissement. Quant à la grille tarifaire, il soutient que la clientèle vulnérable, les utilisateurs fréquents et les proches aidants ont été pris en considération en modulant la tarification avant l'atteinte du tarif maximal. En ce qui concerne les employés, on se devait d'avoir une tarification unique pour l'ensemble des employés de chacune des installations du centre intégré, ce qui n'était pas le cas actuellement. La tarification des employés à temps partiel a également été prise en considération par une tarification journalière en fonction des jours travaillés.

Madame Esmail demande si le budget prévu pour couvrir les frais d'entretien engagera un éventuel surplus pour éponger le déficit. Le président-directeur général précise que l'objectif n'était pas de faire une tarification pour générer des fonds. Le budget prévu couvre à peine les frais d'entretien des stationnements et il est important de spécifier que des travaux majeurs seront nécessaires à certains endroits, travaux qui ne peuvent être budgétés via le budget de l'organisation.

### **Vanessa Léger, représentante FIIQ - Composante Suroît**

Madame Léger soutient que le CISSS de la Montérégie-Ouest détient le plus haut taux d'absence au Québec avec plus de 800 personnes à remplacer. Elle est préoccupée par l'arrivée de la période estivale dans les prochaines semaines qui n'aidera pas à améliorer la situation. Elle soulève les signaux de détresse chez leurs membres qui souffrent d'épuisement et de détresse professionnelle et qu'ils sont confrontés régulièrement à du temps supplémentaire imposé en raison de la fréquence des absences. Elle dénonce le recours à la main-d'œuvre indépendante alors que nous avons des ressources stables via les centres intégrés de formation. Elle demande si les membres du conseil d'administration sont sensibilisés au haut taux d'absence et si une analyse détaillée fera l'objet de recommandations formelles pour redonner une qualité de vie aux employés.

Le président du comité des ressources humaines mentionne que le comité est au courant de la situation et que le plan d'action est actuellement à l'étude. Il invite à cet égard Madame Léger à revenir poser sa question à une prochaine séance publique.

### **Martin Bécotte, directeur de la Fédération régionale des OSBL d'habitation de la Montérégie et de l'Estrie**

Accompagné de Madame Virginie Bernier, vice-présidente du conseil d'administration du Programme d'accès au logement Rive-Sud Ouest (PAL), Monsieur Bécotte remercie la Direction des programmes Déficiences pour l'écoute accordée lors d'une rencontre à l'automne quant aux besoins spécifiques des locataires du PAL.

Toutefois, il soutient qu'une allocation de 174 000\$ accordée au CSSS Jardins-Roussillon en 2013-2014 pour financer la dispensation de services à cette clientèle a servi également à financer d'autres besoins ou projets. Il prétend que les services dispensés en termes d'heures étaient nettement insuffisants. Il dépose à cet égard une série de documents pouvant expliquer ses dires et aimerait avoir une reddition de compte sur le montant accordé. Il considère que les personnes handicapées ont été abandonnées et ce, en plus de la décision d'abolir pour le 31 mars le projet d'activités physiques pour les personnes vivant avec une déficience physique.

Invité par le président du conseil d'administration, le directeur des programmes Déficiences mentionne effectivement que le cadre de référence en soutien communautaire et logement social a fait et fera l'objet d'ententes. En lien avec les besoins spécifiques des locataires du PAL, la direction travaille actuellement à trouver une solution qui permettrait de répondre positivement à la demande de cette clientèle, et ce, de façon récurrente.

Quant à l'allocation allouée de 174 000\$ en 2013, le président-directeur général indique qu'il est plus approprié de se préoccuper à offrir des soins et services nécessaires pour faire face aux besoins actuels.

## **4. Mot du président du conseil d'administration**

En raison de la période publique de questions qui s'est quelque peu allongée, le président poursuit avec le prochain point à l'ordre du jour.

## 5. Mot du président-directeur général

### Abolition des frais accessoires

Depuis 26 janvier dernier, le ministère de la Santé et des Services sociaux a aboli les frais accessoires, ce qui a eu une incidence sur notre organisation. Nous avons maintenant l'obligation de fournir une liste de matériel bien définie à l'ensemble des cliniques médicales sur le territoire (une centaine). Les cliniques peuvent ainsi profiter d'achats regroupés. L'enjeu n'est donc pas d'ordre financier mais occasionne plutôt une pression supplémentaire au regard de logistique de distribution.

### Élaboration du plan clinique de l'Hôpital de Vaudreuil-Soulanges

Le projet du futur Hôpital de Vaudreuil-Soulanges se poursuit. En décembre dernier, la firme Conseil en immobilisation & Management inc. (CIM) a été mandatée pour l'élaboration du plan clinique qui sera déposé d'ici l'été. Le plan clinique vise, entre autres, à déterminer la taille et la gamme des services qui seront offerts dans le futur hôpital pour répondre aux besoins prioritaires de la population du territoire. La rencontre de lancement a eu lieu et le volet démographique du plan clinique a été complété. Ce dernier nous permet notamment d'avoir, pour la première fois, des données complètes sur la consommation des services de santé en Ontario par notre population. La prochaine étape sera la tenue d'ateliers de consultations avec différents groupes internes.

### Politique concernant les soins de fin de vie

Dans le cadre de l'application de la Politique concernant les soins de fin de vie, le président-directeur général a l'obligation de transmettre deux fois par année au conseil d'administration et à la Commission sur les soins de fin de vie, le rapport sur les activités pour la période du 10 juin 2016 au 9 décembre 2016. Le rapport est donc soumis aux membres au point 13.1 de l'ordre du jour. Le président-directeur général désire attirer l'attention sur la variation des demandes entre les deux rapports depuis la mise en application de la politique.

### État de situation sur les infections nosocomiales

Globalement la situation sur les infections nosocomiales est satisfaisante. Toutefois, l'indice grippal est à la hausse à divers endroits en cette période propice, plus particulièrement à deux centres d'hébergement où il y eu éclosion sur les unités. Pour l'un des centres d'hébergement, l'éclosion est actuellement levée et sur le point de l'être dans l'autre. L'équipe de prévention et contrôle des infections tente de minimiser les impacts pour la clientèle mais il arrive que l'on doive cesser les visites pour minimiser les vecteurs de propagation.

### Plan des effectifs médicaux (PEM) en omnipratique sur le territoire du CISSS de la Montérégie-Ouest

Nous avons eu la confirmation de l'attribution de 29 nouveaux médecins en omnipratique pour la cohorte 2017, ce qui équivaut à 44% des nouveaux médecins attribués à l'ensemble de la Montérégie. Ce nombre témoigne de la reconnaissance du manque d'effectifs en Montérégie-Ouest. L'arrivée de ces derniers permettra une meilleure prise en charge de la clientèle sur notre territoire.

### Ouverture de la médecine de jour à l'Hôpital Anna-Laberge

Afin de trouver des alternatives à l'hospitalisation, favoriser la fluidité et contribuer au désengorgement du service d'urgence, nous avons procédé à l'ouverture de 11 places en médecine de jour à l'Hôpital Anna-Laberge le 2 février dernier. Un centre de médecine de jour similaire sera éventuellement ouvert à l'Hôpital du Suroît.

### Prise en charge à l'hospitalisation par les médecins spécialistes en médecine interne

Une certaine modulation a été effectuée à l'Hôpital du Suroît pour la prise en charge des patients hospitalisés et depuis janvier dernier, les médecins spécialistes en médecine interne ont pris la responsabilité de 16 lits d'hospitalisation. On prévoit cette même modulation à l'Hôpital Anna-Laberge à compter d'avril 2017.

## 6. Adoption des procès-verbaux des dernières séances du conseil d'administration

### 6.1 Procès-verbal de la séance publique d'information annuelle tenue le 30 novembre 2016

#### Résolution CA20170215-02

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration adopte le procès-verbal de la séance publique d'information annuelle tenue le 30 novembre 2016, et ce, tel qu'il a été rédigé.

### 6.2 Procès-verbal de la 7<sup>e</sup> séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 30 novembre 2016

#### Résolution CA20170215-03

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration adopte le procès-verbal de la 7<sup>e</sup> séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 30 novembre 2016, et ce, tel qu'il a été rédigé.

### 6.3 Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue par conférence téléphonique le 26 janvier 2017

#### Résolution CA20170215-04

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration adopte le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue par conférence téléphonique le 26 janvier 2017, et ce, tel qu'il a été rédigé.

### 7. Consultation électronique des membres du conseil d'administration le 8 décembre 2016 – Résolutions à entériner

Dans le but de traiter de façon urgente la nomination de deux anesthésiologistes, les membres du conseil d'administration ont procédé, par consultation électronique le 8 décembre dernier, à la nomination des médecins suivants :

- Dr Anh-Tai Le (93237) – Résolution #CA-20161208-01
- Dr Yahia Zine (11434) – Résolution #CA-20161208-02

Afin de régulariser le processus, les résolutions doivent être entérinées par les membres du conseil d'administration en séance publique régulière.

#### Résolution CA20170215-05

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest entérine les résolutions suivantes adoptées par consultation électronique le 8 décembre 2016 :

- Résolution #CA-20161208-01 – Nomination de Dr Anh Tai Le (93237)
- Résolution #CA-20161208-02 – Nomination de Dr Yahia Zine (11434)

### 8. Consultation électronique des membres du conseil d'administration le 21 décembre 2016 – Résolutions à entériner

Dans le but de traiter de façon urgente deux dossiers, les membres du conseil d'administration ont procédé, par consultation électronique le 21 décembre dernier, à l'adoption des résolutions suivantes :

- Convention de fin d'engagement – Chef du bloc opératoire, préadmission, chirurgie d'un jour et unité de retraitement des dispositifs médicaux (pôle 2) – Résolution #CA-20161221-01
- Nomination du Dr Fabio Payette, chirurgien (16745) – Résolution #CA-20161221-02

Afin de régulariser le processus, les résolutions doivent être entérinées par les membres du conseil d'administration en séance publique régulière.

#### Résolution CA20170215-06

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest entérine les résolutions suivantes adoptées par consultation électronique le 21 décembre 2016 :

- Résolution #CA-20161221-01 - Convention de fin d'engagement – Chef du bloc opératoire, préadmission, chirurgie d'un jour et unité de retraitement des dispositifs médicaux (pôle 2)
- Résolution #CA-20161221-02- Nomination du Dr Fabio Payette, chirurgien (16745)

## 9. Rapports des comités du conseil d'administration

### 9.1 Comité de vérification

#### 9.1.1 Rapport du président / Séance tenue le 20 janvier 2017

Le président du comité de vérification résume les sujets ayant été traités à la séance du 20 janvier 2017, à savoir :

- Révision des résultats financiers à la période 9, se terminant le 10 décembre 2016. On y note un léger déficit accumulé mais on prévoit toujours l'équilibre budgétaire au 31 mars 2017;
- Suivi de la réalisation des mesures d'optimisation 2016-2017, au 10 décembre 2016. Des mesures représentant un total de 4.7 M \$ seront implantées d'ici la fin de l'exercice;
- Dépôt de la liste des contrats de 100 000 \$ et plus;
- Discussions préliminaires au regard du processus budgétaire 2017-2018. Nous demeurons dans l'attente des orientations budgétaires ministérielles mais le processus est quand même débuté à l'interne;

Le point 11.2.1 de l'ordre du jour a fait l'objet d'une recommandation au conseil d'administration, soit la modification à la désignation des signataires autorisés pour les affaires bancaires du CISSS de la Montérégie-Ouest.

### 9.2 Comité de vigilance et de la qualité

#### 9.2.1 Rapport de la présidente / Séance tenue le 25 janvier 2017

La présidente du comité de vigilance et de la qualité résume les sujets ayant été traités à la séance du 25 janvier 2017, à savoir :

- Présentation du rapport annuel 2015-2016 Prévention et contrôle des infections. La présidente rappelle que l'état de situation sur la prévention et le contrôle des infections est déposé périodiquement aux administrateurs. Le comité de vigilance a donc reçu le bilan annuel qui s'avère positif mis à part la situation de la présence des cas de EPC/KPC depuis 2015 à l'Hôpital du Suroît dont l'investigation est toujours en cours;
- Présentation du bilan des dossiers du commissariat aux plaintes et à la qualité des services et du médecin examinateur pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2016. On y note entre autres une diminution du nombre d'assistances comparativement aux années antérieures, une augmentation du nombre de consultation et une diminution des plaintes. Un total de 28 plaintes a été adressées au médecin examinateur et 3 plaintes ont été adressées au Protecteur du citoyen;
- Rapport trimestriel des incidents et des accidents du 26 juin au 17 septembre 2016. On y note environ 13% de moins de déclarations par rapport à la même période l'an dernier. On note également une augmentation de la proportion des événements sans conséquence et diminution de la proportion des événements avec conséquences temporaires
- Dépôt des rapports des visites ministérielles d'évaluation de la qualité des milieux de vie suivants :
  - La Maison des aîné(e)s – Visite le 25 octobre 2016;
  - Le Manoir Harwood – Visite le 26 octobre 2016;
  - CHSLD Docteur-Aimé-Leduc – Visite les 29 et 30 novembre 2016;
  - CHSLD Pierre-Rémi-Narbonne – Visite le 1<sup>er</sup> décembre 2016

Le point suivant a fait l'objet d'une recommandation au conseil d'administration

#### 9.2.2 Politique sur l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle – CISSS de la Montérégie-Ouest

*Invité : M. Philippe Besombes, directeur des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire*

Le directeur des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire précise que l'application d'une mesure de contrôle représente une restriction des droits de la personne. Dans ce contexte, en accord avec les orientations ministérielles, le CISSS de la Montérégie-Ouest considère que l'application d'une mesure de contrôle doit demeurer une mesure minimale et exceptionnelle, seulement si la personne représente un danger pour elle-même ou pour autrui. Cette pratique doit être étroitement balisée par la planification d'intervention élaborée par un minimum de deux professionnels visés par la Loi 90 et la Loi 21, modifiant *le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des*

*relations humaines*, en collaboration avec la personne ou son représentant. De façon exceptionnelle en contexte d'intervention non planifiée, la mesure de contrôle pourrait être décidée par un seul professionnel habilité à le faire.

Tous les efforts doivent d'abord être mis en œuvre afin d'éviter le recours aux mesures de contrôle. Si aucune mesure de remplacement n'est efficace, la mesure de contrôle doit être mise en place avec le consentement de la personne, ou un de ses proches lorsque la personne est inapte à consentir. La mise en place d'une mesure de contrôle exige une surveillance étroite et une réévaluation régulière compte tenu des risques associés physiques, psychologiques et psychosociaux.

Dans ce contexte, les objectifs de cette politique sont :

- De définir le cadre de pratique des intervenants selon les lois et les orientations ministérielles;
- D'harmoniser les règles de pratique concernant l'utilisation des mesures de contrôle au sein du CISSS de la Montérégie-Ouest;
- D'assurer la sécurité des usagers dans le respect des lois, des droits et liberté lorsque les comportements d'un usager menacent sa sécurité ou celle d'autrui.

Il est précisé que le suivi en lien avec l'application des mesures de contrôle sera sous la gouverne du comité de vigilance et de la qualité et que le rapport annuel sera déposé au conseil d'administration.

#### Résolution CA20170215-07

**CONSIDÉRANT** que la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales a permis la création du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest en date du 1er avril 2015;

**CONSIDÉRANT** que le troisième alinéa de l'article 118.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSS)* prévoit que tous les établissements doivent se doter d'un protocole d'application des mesures de contrôle qui tient compte des orientations ministérielles;

**CONSIDÉRANT** que la politique rédigée par le CISSS de la Montérégie-Ouest tient compte des exigences et des recommandations mentionnées dans le cadre de référence du ministère de la Santé et des Services sociaux;

**CONSIDÉRANT** que les instances suivantes ont donné leur approbation à cette politique :

- Comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers (CECII);
- Comité exécutif du Conseil multidisciplinaire (CECM) ;
- Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP);
- Comité de coordination clinique;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de vigilance et de la qualité lors de la séance tenue le 25 janvier 2017;

**CONSIDÉRANT** que cette politique doit être adoptée par le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration adopte la *Politique sur l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle* du CISSS de la Montérégie-Ouest.

## 10. Affaires du jour

### 10.1 Harmonisation des dénominations des installations des établissements du réseau de la santé et des services sociaux – Phase 2 – Installations qui exploitent deux missions et plus

#### Contexte

Depuis la création du CISSS de la Montérégie-Ouest, à l'instar de l'ensemble des établissements de santé et de services sociaux, l'organisation doit se conformer aux règles et exigences contenues dans le Programme d'identification visuelle (PIV) du gouvernement du Québec. Parmi les étapes à réaliser dans le cadre de l'application du PIV, le CISSS de la Montérégie-Ouest doit mettre à jour ses noms de permis d'installation pour les rendre conformes aux attentes et contextes actuels.

Dans ce contexte, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) propose une stratégie de mise en œuvre et de déploiement en trois(3) phases, sur quatre (4) ans. Pour la phase 2 de la stratégie, le MSSS requiert de lui retourner, pour le 15 mars 2017, le fichier des installations visées avec le choix de dénomination et transmettre une copie de la résolution du conseil d'administration.

#### **Hôpital du Suroît**

Au permis actuel de l'Hôpital du Suroît, il y a 58 lits d'hébergement permanent, mission CHSLD. Toutefois en 2006-2007, ces lits ont été fermés et convertis en ressources intermédiaires dans la communauté avec l'appui de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie, et ce, sans que la révision du permis ne soit effectuée.

Puisque le MSSS n'a pas été informé de cette situation, ceux-ci nous proposent d'utiliser le générique « Hôpital et CHSLD du Suroît ». Toutefois, afin de corriger la dénomination et la mission au permis, nous proposons de conserver le générique « **Hôpital du Suroît** » et de retirer la mission CHSLD du permis, conformément à la procédure requise par le MSSS.

#### **408, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion**

À cette adresse, il y a une mission centre de réadaptation physique motrice et un CHSLD. Le nom actuel des installations est:

- Centre montérégien de réadaptation - unité de réadaptation fonctionnelle intensive de Vaudreuil et
- Centre d'hébergement de Vaudreuil-Dorion

En accord avec le cadre de dénomination du MSSS et considérant l'importance pour la population de conserver au maximum leurs repères dans la dénomination de nos installations, nous proposons d'utiliser : **CHSLD et centre de réadaptation en déficience physique de Vaudreuil-Dorion.**

#### **341, chemin du Fleuve, Coteau-du-Lac : Ajout au tableau du MSSS**

Par la mise à jour constante de la liste de nos installations, nous avons mis en évidence une omission dans le tableau initial fournit par le MSSS. En effet, à cette adresse, il y a une mission CLSC et une mission CHSLD, dont le nom est Centre d'hébergement et CLSC de Coteau-du-Lac. Or le MSSS a omis de l'inclure dans le tableau indiquant les installations à deux missions du CISSS de la Montérégie-Ouest; incidemment la nouvelle dénomination sera **CHSLD et CLSC de Coteau-du-Lac.**

### **Résolution CA20170215-08**

**CONSIDÉRANT QUE** le CISSS de la Montérégie-Ouest est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;

**CONSIDÉRANT QUE** le CISSS de la Montérégie-Ouest désire modifier son permis tel qu'indiqué au *Tableau des dénominations du CISSS de la Montérégie-Ouest – Installations qui exploitent deux missions et plus Phase 2*, présenté au conseil d'administration;

**CONSIDÉRANT QUE** le permis d'exploitation doit être affiché, en tout temps, à la vue du public conformément à l'article 6 du Règlement sur la délivrance des permis en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, r.8);

**CONSIDÉRANT** la revalidation de quelques dénominations auprès de la direction concernée;

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la nouvelle dénomination proposée au comité de direction lors de la rencontre du 31 janvier 2017 ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise la demande au ministre de la Santé et des Services sociaux pour autoriser la modification du permis du CISSS de la Montérégie-Ouest et d'émettre un nouveau permis d'exploitation.

ET

Que le CISSS de la Montérégie-Ouest s'engage à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public.

ET

D'autoriser Mélanie Dubé, directrice adjointe de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution, dont l'obtention des signatures requises par le président-directeur général conformément à la procédure requise par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

## 11. Agenda de consentement

### 11.1 Affaires médicales

#### 11.1.1 Octrois de statut – Médecins résidents (2)

##### Résolution CA20170215-09-01

#### STATUT DE RÉSIDENTE – Docteure Cedine Fankam Njouingo – Hôpital du Suroît du Centre de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctorale dans un centre exploité par l'établissement ;

**CONSIDÉRANT** que l'Hôpital du Suroît accueillera docteure Cedine Fankam Njouingo du 5 au 30 juin 2017 pour un stage en médecine familiale;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 7 février 2017;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résidente en médecine familiale à docteure Cedine Fankam Njouingo pour la composante de l'Hôpital du Suroît, du 5 au 30 juin 2017.

##### Résolution CA20170215-09-02

#### STATUT DE RÉSIDENTE – Docteure Belinda Go – Hôpital du Suroît du Centre de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 244 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, le conseil d'administration d'un établissement relié par contrat d'affiliation à une université, attribue le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation post-doctoral dans un centre exploité par l'établissement ;

**CONSIDÉRANT** que l'Hôpital du Suroît a accueilli docteure Belinda Go du 19 décembre 2016 au 15 janvier 2017 pour un stage en médecine interne;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 7 février 2017;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest attribue le statut de résidente en médecine interne à docteure Belinda Go pour la composante de l'Hôpital du Suroît, du 19 décembre 2016 au 15 janvier 2017.

### 11.1.2 Renouvellements de statut et privilèges des médecins, dentistes ou pharmaciens (2)

#### Résolution CA20170215-10-01

##### **RENOUVELLEMENT DU STATUT ET DES PRIVILÈGES – Docteure Geneviève Champoux – Centre de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 7 février 2017;

**CONSIDÉRANT** que sont rattachés à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve le renouvellement du statut et des privilèges de :

<b>Nom</b>	<b>Geneviève Champoux, omnipraticienne (04207)</b>
<b>Statut</b>	Actif
<b>Privilège</b>	Médecine d'urgence
<b>Département</b>	Urgence et UHB
<b>Lieu de pratique principal</b>	Hôpital du Suroît
<b>Autre lieu de pratique</b>	Hôpital Barrie Memorial
<b>Durée</b>	25 février 2017 au 28 février 2019

#### Résolution CA20170215-10-02

##### **RENOUVELLEMENT DU STATUT ET DES PRIVILÈGES – Docteur Margaret-May Raymond – Centre de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 7 février 2017;

**CONSIDÉRANT** que sont rattachés à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve le renouvellement du statut et des privilèges de :

<b>Nom</b>	<b>Margaret-May Raymond, omnipraticienne (05028)</b>
<b>Statut</b>	Actif
<b>Privilèges</b>	Médecine d'urgence
<b>Département</b>	Urgence et UHB
<b>Lieu de pratique principal</b>	Hôpital du Suroît
<b>Durée</b>	15 février 2017 au 28 février 2019

### 11.1.3 Nominations de médecins, dentistes ou pharmaciens (18)

#### Résolution CA20170215-11-01

##### **NOMINATION – Madame Sylvie Dansereau – Centre de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la demande de nomination de Madame Sylvie Dansereau;

**CONSIDÉRANT** que le statut ci-dessous décrit est accordé conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 7 février 2017;

**CONSIDÉRANT** que sont rattachés au maintien du statut, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la nomination suivante :

<b>Nom</b>	<b>Sylvie Dansereau, pharmacienne (083143)</b>
<b>Statut</b>	Actif
<b>Département</b>	Pharmacie
<b>Lieu de pratique principal</b>	Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
<b>Durée</b>	16 janvier 2017 au 31 janvier 2018

#### Résolution CA20170215-11-02

**NOMINATION – Docteure Lisette Haddad – Centre de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la demande de nomination de Docteure Lisette Haddad;

**CONSIDÉRANT** que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 7 février 2017;

**CONSIDÉRANT** que sont rattachés à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la nomination suivante :

<b>Nom</b>	<b>Lisette Haddad, obstétricienne-gynécologue (16836)</b>
<b>Statut</b>	Actif
<b>Privilèges</b>	Gynécologie et obstétrique incluant hospitalisation Ultrasonographie
<b>Département</b>	Obstétrique-gynécologie
<b>Lieu de pratique principal</b>	Hôpital du Suroît
<b>Autre lieu de pratique</b>	CLSC et centre de services ambulatoires de Vaudreuil-Dorion
<b>Durée</b>	1 <sup>er</sup> février 2017 au 31 janvier 2018

#### Résolution CA20170215-11-03

**NOMINATION – Madame Caroline Lalonde – Centre de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la demande de nomination de Madame Caroline Lalonde;

**CONSIDÉRANT** que le statut ci-dessous décrit est accordé conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 7 février 2017;

**CONSIDÉRANT** que sont rattachés au maintien du statut, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la nomination suivante :

<b>Nom</b>	<b>Caroline Lalonde, pharmacienne (215888)</b>
<b>Statut</b>	Actif
<b>Département</b>	Pharmacie
<b>Lieu de pratique principal</b>	Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
<b>Durée</b>	6 février 2017 au 31 janvier 2018

Et ce, conditionnellement à l'obtention du document manquant au dossier professionnel pour le début de la pratique :

- Lettre de recommandation

#### Résolution CA20170215-11-04

**NOMINATION – Docteur Paul Ayoub – Centre de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la demande de nomination de Docteur Paul Ayoub;

**CONSIDÉRANT** que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 16 novembre 2016;

**CONSIDÉRANT** que sont rattachés à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la nomination suivante :

<b>Nom</b>	<b>Paul Ayoub, néphrologue (04176)</b>
<b>Statut</b>	Associé
<b>Privilèges</b>	Consultation en néphrologie incluant dialyse
<b>Département</b>	Médecine spécialisée
<b>Lieu de pratique principal</b>	Hôpital Anna-Laberge
<b>Durée</b>	Du 11 octobre 2016 au 10 octobre 2017

#### Résolution CA20170215-11-05

**NOMINATION – Madame Isabelle Baltazar – Centre de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la demande de nomination de Madame Isabelle Baltazar;

**CONSIDÉRANT** que le statut ci-dessous décrit est accordé conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 7 février 2017;

**CONSIDÉRANT** que sont rattachés au maintien du statut, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la nomination suivante :

<b>Nom</b>	<b>Isabelle Baltazar, pharmacienne (213801)</b>
<b>Statut</b>	Actif
<b>Département</b>	Pharmacie
<b>Lieu de pratique principal</b>	Hôpital Anna-Laberge
<b>Autre lieu de pratique</b>	CISSS de la Montérégie-Ouest
<b>Durée</b>	Du 6 février 2017 au 5 février 2018

#### Résolution CA20170215-11-06

**NOMINATION – Docteure Gwenaëlle Bidet – Centre de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la demande de nomination de Docteure Gwenaëlle Bidet;

**CONSIDÉRANT** que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 16 novembre 2016;

**CONSIDÉRANT** que sont rattachés à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la nomination suivante :

<b>Nom</b>	<b>Gwenaelle Bidet, omnipraticienne (15874)</b>
<b>Statut</b>	Actif
<b>Privilèges</b>	Obstétrique incluant hospitalisation Médecine générale incluant UMF
<b>Départements</b>	Obstétrique-gynécologie Médecine générale
<b>Lieu de pratique principal</b>	Hôpital Anna-Laberge
<b>Durée</b>	Du 3 octobre 2016 au 10 octobre 2017

#### Résolution CA20170215-11-07

#### **NOMINATION – Madame Hélène Boyer – Centre de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la demande de nomination de Madame Hélène Boyer;

**CONSIDÉRANT** que le statut ci-dessous décrit est accordé conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 7 février 2017;

**CONSIDÉRANT** que sont rattachés au maintien du statut, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la nomination suivante :

<b>Nom</b>	<b>Hélène Boyer, pharmacienne (095165)</b>
<b>Statut</b>	Actif
<b>Département</b>	Pharmacie
<b>Lieu de pratique principal</b>	Hôpital Anna-Laberge
<b>Autre lieu de pratique</b>	CISSS de la Montérégie-Ouest
<b>Durée</b>	Du 19 septembre 2016 au 18 septembre 2017

#### Résolution CA20170215-11-08

#### **NOMINATION – Docteure Anne-Frédérique Chouinard – Centre de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la demande de nomination de Docteure Anne-Frédérique Chouinard;

**CONSIDÉRANT** que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 16 novembre 2016;

**CONSIDÉRANT** que sont rattachés à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la nomination suivante :

<b>Nom</b>	<b>Anne-Frédérique Chouinard, chirurgienne maxillofaciale (19309)</b>
<b>Statut</b>	Actif
<b>Privilèges</b>	Chirurgie buccale et maxillofaciale incluant hospitalisation
<b>Département</b>	Chirurgie
<b>Lieu de pratique principal</b>	Hôpital Anna-Laberge
<b>Durée</b>	Du 7 novembre 2016 au 6 novembre 2017

#### Résolution CA20170215-11-09

##### **NOMINATION – Docteure Gabrielle Deslauriers – Centre de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la demande de nomination de Docteure Gabrielle Deslauriers;

**CONSIDÉRANT** que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 16 novembre 2016;

**CONSIDÉRANT** que sont rattachés à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la nomination suivante :

<b>Nom</b>	<b>Gabrielle Deslauriers, omnipraticienne (16371)</b>
<b>Statut</b>	Actif
<b>Privilèges</b>	Obstétrique incluant hospitalisation
<b>Département</b>	Obstétrique-gynécologie
<b>Lieu de pratique principal</b>	Hôpital Anna-Laberge
<b>Durée</b>	Du 11 octobre 2016 au 10 octobre 2017

#### Résolution CA20170215-11-10

##### **NOMINATION – Docteure Amélie Gagné – Centre de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la demande de nomination de Docteure Amélie Gagné;

**CONSIDÉRANT** que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 16 novembre 2016;

**CONSIDÉRANT** que sont rattachés à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la nomination suivante :

<b>Nom</b>	<b>Amélie Gagné, omnipraticienne (16339)</b>
<b>Statut</b>	Actif
<b>Privilèges</b>	Médecine générale incluant hospitalisation
<b>Département</b>	Médecine générale
<b>Lieu de pratique principal</b>	Hôpital Anna-Laberge
<b>Durée</b>	Du 11 octobre 2016 au 10 octobre 2017

#### Résolution CA20170215-11-11

##### **NOMINATION – Docteur Marc Ghannoum – Centre de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la demande de nomination de Docteur Marc Ghannoum;

**CONSIDÉRANT** que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 7 février 2017;

**CONSIDÉRANT** que sont rattachés à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la nomination suivante :

<b>Nom</b>	<b>Marc Ghannoum, néphrologue (02069)</b>
<b>Statut</b>	Associé
<b>Privilèges</b>	Consultation en néphrologie incluant dialyse
<b>Département</b>	Médecine spécialisée
<b>Lieu de pratique principal</b>	Hôpital Anna-Laberge
<b>Durée</b>	Du 9 novembre 2016 au 31 décembre 2017

#### Résolution CA20170215-11-12

#### **NOMINATION – Docteur Luis Herrera – Centre de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la demande de nomination de Docteur Luis Herrera;

**CONSIDÉRANT** que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 16 novembre 2016;

**CONSIDÉRANT** que sont rattachés à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la nomination suivante :

<b>Nom</b>	<b>Luis Herrera, anesthésiologiste (16593)</b>
<b>Statut</b>	Actif
<b>Privilèges</b>	Anesthésie-réanimation
<b>Département</b>	Anesthésie-réanimation
<b>Lieu de pratique principal</b>	Hôpital Anna-Laberge
<b>Autre lieu de pratique CISSMO</b>	Hôpital Barrie Memorial
<b>Durée</b>	Du 11 octobre 2016 au 10 octobre 2017

#### Résolution CA20170215-11-13

#### **NOMINATION – Docteur René Laliberté – Centre de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la demande de nomination de Docteur René Laliberté;

**CONSIDÉRANT** que Docteur René Laliberté a remplacé de façon temporaire le Docteur Olivia Marra du 21 décembre 2016 jusqu'à son arrivée en poste le 1<sup>er</sup> février 2017;

**CONSIDÉRANT** que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 7 février 2017;

**CONSIDÉRANT** que sont rattachés à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la nomination temporaire suivante :

<b>Nom</b>	<b>René Laliberté, gynécologue (72171)</b>
<b>Statut</b>	Actif
<b>Privilèges</b>	Gynécologie et obstétrique incluant hospitalisation
<b>Département</b>	Obstétrique-gynécologie
<b>Lieu de pratique principal</b>	Hôpital Anna-Laberge
<b>Durée</b>	Du 21 décembre 2016 au 1 <sup>er</sup> février 2017

#### Résolution CA20170215-11-14

##### **NOMINATION – Docteure Sabrina Mansour – Centre de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la demande de nomination de Docteure Sabrina Mansour;

**CONSIDÉRANT** que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 16 novembre 2016;

**CONSIDÉRANT** que sont rattachés à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la nomination suivante :

<b>Nom</b>	<b>Sabrina Mansour, omnipraticienne (16493)</b>
<b>Statut</b>	Actif
<b>Privilèges</b>	Médecine générale incluant hospitalisation
<b>Département</b>	Médecine générale
<b>Lieu de pratique principal</b>	Hôpital Anna-Laberge
<b>Durée</b>	Du 11 octobre 2016 au 10 octobre 2017

#### Résolution CA20170215-11-15

##### **NOMINATION – Docteur John Nguyen – Centre de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la demande de nomination de Docteur John Nguyen;

**CONSIDÉRANT** que Docteur John Nguyen remplacera temporairement jusqu'au retour de congé de maternité de Docteure Marie-Eve Beauchemin-Turcotte;

**CONSIDÉRANT** que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 7 février 2017;

**CONSIDÉRANT** que sont rattachés à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la nomination temporaire suivante :

<b>Nom</b>	<b>John Nguyen, anesthésiologiste (16844)</b>
<b>Statut</b>	Actif
<b>Privilèges</b>	Anesthésie-réanimation
<b>Département</b>	Anesthésie-réanimation
<b>Lieu de pratique principal</b>	Hôpital Anna-Laberge
<b>Autre lieu de pratique</b>	Hôpital Barrie Memorial
<b>Durée</b>	Du 5 décembre 2016 au 14 mai 2017

Et ce, conditionnel à la réception des documents suivants :

- Copie des diplômes

#### Résolution CA20170215-11-16

**NOMINATION – Docteure Andréa Palumbo – Centre de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la demande de nomination de Docteure Andréa Palumbo;

**CONSIDÉRANT** que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 16 novembre 2016;

**CONSIDÉRANT** que sont rattachés à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la nomination suivante :

<b>Nom</b>	<b>Andréa Palumbo, néphrologue (12556)</b>
<b>Statut</b>	Associé
<b>Privilèges</b>	Consultation en néphrologie incluant dialyse
<b>Département</b>	Médecine spécialisée
<b>Lieu de pratique principal</b>	Hôpital Anna-Laberge
<b>Durée</b>	Du 11 octobre 2016 au 10 octobre 2017

#### Résolution CA20170215-11-17

**NOMINATION – Docteure Cristiana Tanasie – Centre de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la demande de nomination de Docteure Cristiana Tanasie;

**CONSIDÉRANT** que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 7 février 2017;

**CONSIDÉRANT** que sont rattachés à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la nomination suivante :

<b>Nom</b>	<b>Cristiana Tanasie, omnipraticienne (14436)</b>
<b>Statut</b>	Actif
<b>Privilèges</b>	Médecine d'urgence
<b>Département</b>	Urgence et UHB
<b>Lieu de pratique principal</b>	Hôpital Anna-Laberge
<b>Durée</b>	Du 10 janvier 2017 au 9 janvier 2018

#### Résolution CA20170215-11-18

**NOMINATION – Monsieur Laurent Thibault – Centre de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la demande de nomination de Monsieur Laurent Thibault;

**CONSIDÉRANT** que le statut ci-dessous décrit est accordé conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 7 février 2017;

**CONSIDÉRANT** que sont rattachés au maintien du statut, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la nomination suivante :

<b>Nom</b>	<b>Laurent Thibault, pharmacien (084281)</b>
<b>Statut</b>	Actif
<b>Département</b>	Pharmacie
<b>Lieu de pratique principal</b>	Hôpital Anna-Laberge
<b>Autre lieu de pratique</b>	CISSS de la Montérégie-Ouest
<b>Durée</b>	Du 12 décembre 2016 au 11 décembre 2017

#### 11.1.4 Modifications de statut/privilèges/lieu de pratique de médecins, dentistes ou pharmaciens (5)

##### Résolution CA20170215-12-01

#### **MODIFICATION DES PRIVILÈGES – Docteure Karina Tanghe-Lapointe – Centre de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** que docteure Karina Tanghe-Lapointe souhaite obtenir des privilèges à l'hospitalisation à compter du 12 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du co-chef adjoint du département de médecine générale du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 7 février 2017;

**CONSIDÉRANT** que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

**CONSIDÉRANT** que sont rattachés à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la modification des privilèges de :

<b>Nom</b>	<b>Karina Tanghe-Lapointe, omnipraticienne (00101)</b>
<b>Statut</b>	Actif
<b>Privilèges</b>	Médecine générale Médecine d'urgence
<b>Départements</b>	Médecine générale Urgence et UHB
<b>Lieu de pratique principal</b>	Hôpital du Suroît
<b>Durée</b>	12 décembre 2016 au 28 février 2019

##### Résolution CA20170215-12-02

#### **MODIFICATION DES PRIVILÈGES – Docteure Caroline Haineault – Centre de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** que docteure Caroline Haineault désire retirer ses privilèges à l'hospitalisation;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du chef du département de médecine générale du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 16 novembre 2016;

**CONSIDÉRANT** que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

**CONSIDÉRANT** que sont rattachés à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la modification des privilèges de :

<b>Nom</b>	<b>Caroline Haineault, omnipraticienne (10079)</b>
<b>Statut</b>	Actif
<b>Privilèges</b>	Médecine générale à l'UMF
<b>Département</b>	Médecine générale
<b>Lieu de pratique principal</b>	Hôpital Anna-Laberge
<b>Durée</b>	Du 7 novembre 2016 au 30 juin 2018

#### Résolution CA20170215-12-03

#### **MODIFICATION DES LIEUX DE PRATIQUE – Docteure Audrey Gibeault – Centre de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** que docteure Audrey Gibeault exerce sa pratique majoritairement à l'Hôpital Anna-Laberge et non à l'Hôpital Barrie Memorial;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du chef du département de l'urgence et UHB du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 16 novembre 2016;

**CONSIDÉRANT** que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

**CONSIDÉRANT** que sont rattachés à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la modification des lieux de pratique de :

<b>Nom</b>	<b>Audrey Gibeault, omnipraticienne (11144)</b>
<b>Statut</b>	Actif
<b>Privilèges</b>	Médecine d'urgence
<b>Département</b>	Urgence et UHB
<b>Lieu de pratique principal</b>	Hôpital Anna-Laberge
<b>Autre lieu de pratique CISSMO</b>	Hôpital Barrie Memorial
<b>Durée</b>	Du 1 <sup>er</sup> juin 2016 au 28 février 2019

#### Résolution CA20170215-12-04

#### **MODIFICATION DES LIEUX DE PRATIQUE – Docteure Sylvie Prévost – Centre de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** que docteure Sylvie Prévost désire modifier son lieu de pratique principal qui étant le CLSC de Saint-Chrysostome pour le CLSC de Saint-Rémi tout en conservant les autres privilèges qu'elle détenait déjà;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du chef du département de médecine générale du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 16 novembre 2016;

**CONSIDÉRANT** que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

**CONSIDÉRANT** que sont rattachés à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la modification des lieux de pratique de :

<b>Nom</b>	<b>Sylvie Prévost, omnipraticienne (98159)</b>
<b>Statut</b>	Actif
<b>Privilèges</b>	Médecine générale incluant hospitalisation Médecine d'urgence Assistance-opératoire Ultrasonographie
<b>Départements</b>	Médecine générale Urgence et UHB Chirurgie
<b>Lieu de pratique principal</b>	CLSC de Saint-Rémi
<b>Autre lieu de pratique CISSMO</b>	Hôpital Barrie Memorial
<b>Durée</b>	Du 12 décembre 2016 au 30 juin 2018

#### Résolution CA20170215-12-05

#### AJOUT DE LIEUX DE PRATIQUE – Docteur Fady Yammine – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

**CONSIDÉRANT** que le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest a établi un protocole d'entente relatif à une garde commune en ORL entre ses sites de l'Hôpital Anna-Laberge et de l'Hôpital du Suroît, et ce, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016;

**CONSIDÉRANT** un service unique avec une obligation de garde au pôle 1 (regroupant, entre autres, l'Hôpital du Suroît et l'Hôpital Barrie Memorial);

**CONSIDÉRANT** la résolution du conseil d'administration #CA20160426-04;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 13 décembre 2016 afin que soient ajoutés comme autres lieux de pratiques l'Hôpital du Suroît et l'Hôpital Barrie Memorial;

**CONSIDÉRANT** que sont rattachées à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du règlement du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que des règlements du département ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve l'ajout des lieux de pratique de :

<b>Nom</b>	<b>Fady Yammine, ORL (04341)</b>
<b>Statut</b>	Actif
<b>Privilèges</b>	Oto-rhino-laryngologie incluant hospitalisation
<b>Département</b>	Chirurgie
<b>Lieu de pratique principal</b>	Hôpital Anna-Laberge
<b>Autre lieu de pratique CISSMO</b>	Hôpital du Suroît Hôpital Barrie Memorial
<b>Durée</b>	Du 1 <sup>er</sup> septembre 2016 au 26 avril 2018

Avec les conditions suivantes :

- Effectuer un stage supervisé en centre universitaire complémentaire en chirurgie (amygdalectomie et septoplastie) et en soins péri-opératoires auprès d'un organisme certifié et fournir la preuve des crédits de formation d'ici le prochain renouvellement;
- Que le comité central de l'évaluation de l'acte soit mandaté pour procéder à l'étude systématique des dossiers du Dr Yammine au cours des deux prochaines années et qu'il en fasse rapport au comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Montérégie-Ouest.

### 11.1.5 Démissions de médecins, dentistes ou pharmaciens (3)

#### Résolution CA20170215-13-01

##### **DÉMISSION – Docteure Haleh Atiyabi – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** que docteure Haleh Atiyabi, omnipraticienne, membre associé du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens démissionne à compter du 13 février 2017;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 7 février 2017;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte la démission de docteure Haleh Atiyabi pour la composante de l'Hôpital du Suroît à compter du 13 février 2017.

#### Résolution CA20170215-13-02

##### **DÉMISSION – Madame Diana Elena Coman – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** que madame Diana Elena Coman, pharmacienne, membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens démissionne à compter du 24 mars 2017;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 7 février 2017;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte la démission de madame Diana Elena Coman pour la composante de l'Hôpital du Suroît à compter du 24 mars 2017.

#### Résolution CA20170215-13-03

##### **DÉMISSION – Docteur Michel Giroux – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** que docteur Michel Giroux, omnipraticien, membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens démissionne à compter du 23 avril 2017;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 7 février 2017;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte la démission du docteur Michel Giroux pour les composantes de l'Hôpital du Suroît, de l'Hôpital Barrie Memorial et du CLSC et centre de services ambulatoires de Vaudreuil-Dorion à compter du 23 avril 2017.

### 11.1.6 Congé(s) divers e médecins, dentistes ou pharmaciens (3)

#### Résolution CA20170215-14-01

##### **CONGÉ DE SERVICE – Docteure Marie-Chantal Piché – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration nomme les médecins et les dentistes, leur attribue un statut, leur accorde des privilèges et prévoit les obligations qui y sont rattachées;

**CONSIDÉRANT** que le *Règlement de régie interne transitoire du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest* précise que le comité exécutif du conseil des

médecins, dentistes et pharmaciens doit aviser le conseil d'administration de tout congé significatif occasionnant une cessation temporaire d'exercice d'un médecin ou dentiste;

**CONSIDÉRANT** que le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis une procédure relative à la gestion des plans d'effectifs médicaux et que cette dernière prévoit l'adoption d'une résolution du conseil d'administration pour tout congé de service d'une durée supérieure à trois mois;

**CONSIDÉRANT** que docteure Marie-Chantal Piché, omnipraticienne et membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens est en congé de service depuis le 9 novembre 2016, et ce, jusqu'au 28 mars 2017;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 7 février 2017;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise le congé de service de docteure Marie-Chantal Piché pour la composante de l'Hôpital du Suroît, du 9 novembre 2016 au 28 mars 2017.

#### Résolution CA20170215-14-02

##### **CONGÉ DE SERVICE – Docteure Nadine Cardinal – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration nomme les médecins et les dentistes, leur attribue un statut, leur accorde des privilèges et prévoit les obligations qui y sont rattachées;

**CONSIDÉRANT** que le *Règlement de régie interne transitoire du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest* précise que le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens doit aviser le conseil d'administration de tout congé significatif occasionnant une cessation temporaire d'exercice d'un médecin ou dentiste;

**CONSIDÉRANT** que le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis une procédure relative à la gestion des plans d'effectifs médicaux et que cette dernière prévoit l'adoption d'une résolution du conseil d'administration pour tout congé de service d'une durée supérieure à trois mois;

**CONSIDÉRANT** que docteure Nadine Cardinal, omnipraticienne et membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens a demandé un congé de service pour une période de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 16 novembre 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise le congé de service de docteure Nadine Cardinal (pôle 2), pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 1<sup>er</sup> juin 2017.

#### Résolution CA20170215-14-03

##### **CONGÉ SABBATIQUE – Docteure Michèle Ohayon – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration nomme les médecins et les dentistes, leur attribue un statut, leur accorde des privilèges et prévoit les obligations qui y sont rattachées;

**CONSIDÉRANT** que le *Règlement de régie interne transitoire du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest* précise que le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens doit aviser le conseil d'administration de tout congé significatif occasionnant une cessation temporaire d'exercice d'un médecin ou dentiste;

**CONSIDÉRANT** que le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis une procédure relative à la gestion des plans d'effectifs médicaux et que cette dernière prévoit l'adoption d'une résolution du conseil d'administration pour tout congé de service d'une durée supérieure à trois mois;

**CONSIDÉRANT** la demande de congé sabbatique de docteure Michèle Ohayon, dermatologue et membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens pour une période d'un an débutant le 1er mars 2017;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 7 février 2017;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise le congé sabbatique de docteure Michèle Ohayon (pôle 2), pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2017 au 1<sup>er</sup> mars 2018.

#### 11.1.7 Amendement à une résolution - #CA20161130-13-01

**Résolution CA20170215-15** (amendement à la résolution #CA20161130-13-01)

**NOMINATION – Docteur Cosmin Ioncu – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la recommandation initiale du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 6 septembre 2016 (RCECMDP-2016-09-06-18-30) ;

**CONSIDÉRANT** que le statut de Dr Cosmin Ioncu devait être au départ un statut de membre actif et qu'une erreur s'est glissée dans la résolution RCECMDP-2016-09-06-18-30 en identifiant le statut de Dr Ioncu comme membre associé ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 13 décembre 2016 afin que soit corrigé le statut de Dr Ioncu pour un statut de membre actif;

**CONSIDÉRANT** que sont rattachées à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du règlement du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que des règlements du département ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte l'amendement à la résolution initiale du comité exécutif du CMDP du 6 septembre 2016 (RCECMDP-2016-09-06-18-30) et approuve le statut et privilèges du médecin suivant comme suit :

<b>Nom</b>	<b>Cosmin Ioncu, psychiatre (13234)</b>
<b>Statut</b>	Actif
<b>Privilèges</b>	Consultation et hospitalisation en psychiatrie
<b>Département</b>	Santé mentale
<b>Lieu de pratique principal</b>	Hôpital du Suroît
<b>Durée</b>	21 septembre 2016 au 20 septembre 2017

Que cette résolution remplace et annule la résolution du conseil d'administration #CA20161130-13-01 du 30 novembre 2016.

#### 11.1.8 Amendement à une résolution - #CA20160614-18-02

**Résolution CA20170215-16** (amendement à la résolution #CA20160614-18-02)

**RENOUVELLEMENT DU STATUT ET DES PRIVILÈGES – Docteure Ophélie Arlet – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la recommandation initiale du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 24 mai 2016 (RCECMDP-2016-05-24-15-170) ;

**CONSIDÉRANT** que le numéro de permis de docteure Ophélie Arlet était erroné dans la résolution RCECMDP-2016-05-24-15-170 étant inscrit 97301 plutôt que 12541 ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 13 décembre 2016 afin que soit corrigé le numéro de permis de docteur Ophélie Arlet;

**CONSIDÉRANT** que sont rattachées à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du règlement du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que des règlements du département ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte l'amendement à la résolution initiale du comité exécutif du CMDP du 24 mai 2016 (RCECMDP-2016-05-24-15-170) et approuve le statut et privilèges du médecin suivant comme suit :

<b>Nom</b>	<b>Ophélie Arlet, omnipraticienne (12541)</b>
<b>Statut</b>	Associé
<b>Privilèges</b>	Médecine d'urgence
<b>Département</b>	Urgence et UHB
<b>Lieu de pratique principal</b>	Hôpital Barrie Memorial
<b>Durée</b>	1 <sup>er</sup> mars 2016 au 28 février 2018

Que cette résolution remplace et annule la résolution du conseil d'administration #CA20160614-18-02 du 14 juin 2016.

#### 11.1.9 Ajout au registre des signataires autorisés à la Régie de l'assurance-maladie du Québec

##### Résolution CA20170215-17

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) demande l'approbation du conseil d'administration pour toute modification ou ajout au registre des signataires autorisés pour les demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise la personne ci-dessous mentionnée à attester l'exactitude des demandes de paiement soumises à la Régie de l'assurance maladie du Québec pour des services rendus par les médecins et les dentistes, et ce, en fonction des installations énumérées du CISSS de la Montérégie-Ouest :

<b>NOM</b>	<b>INSTALLATIONS CORRESPONDANTES</b>
<b>Madame Céline Brault</b> Adjointe à la direction	<b>ANCIENNE COMPOSANTE CSSS VAUDREUIL-SOULANGES</b> 11235 Centre d'hébergement de Rigaud 15785 Centre d'hébergement de Vaudreuil-Dorion 10575 C.H. et CLSC de Coteau-du-Lac 15745 Centre d'hébergement Laurent-Bergevin 80745 CLSC de Saint-Polycarpe 93562 CLSC de Vaudreuil-Dorion 0790X La Maison de soins pall. de V-Soulanges

#### 11.2 Affaires financières

##### 11.2.1 Modification – Désignation des signataires autorisés pour les affaires bancaires du CISSS de la Montérégie-Ouest

La Direction des ressources financières du CISSS de la Montérégie-Ouest souhaite régulariser la désignation des signataires autorisés pour les affaires bancaires, et ce, suite à la nomination du nouveau directeur des ressources financières et également afin d'uniformiser les signataires bancaires à travers toutes les composantes du CISSS de la Montérégie-Ouest.

##### Résolution CA20170215-18

**CONSIDÉRANT QUE** des opérations de nature bancaire du CISSS de la Montérégie-Ouest sont transigées aux

établissements suivants :

- Caisse Populaire Desjardins – Caisse centrale (complexe Desjardins)
- Caisse Populaire Desjardins de Saint-Hubert
- Caisse Populaire du Haut-Richelieu
- Caisse Populaire du Haut-St-Laurent
- Caisse Populaire Desjardins de Granby
- Caisse Populaire de Vaudreuil-Soulanges
- RBC Banque Royale de Candiac

qui sont autorisés à payer et à accepter tous les chèques, traites, billets à ordre, lettres de change, mandats ou ordres de paiement et autres effets signés, tirés, acceptés ou endossés pour le CISSS de la Montérégie-Ouest par les personnes ayant les postes suivants :

- Président-directeur général : Yves Masse
- Présidente-directrice générale adjointe : Céline Rouleau
- Directrice générale adjointe : Michelle Harvey
- Directeur des ressources financières : Martin Larose

Et ce, pour les numéros des comptes (folio) présentés ci-dessous;

Et de plus, à accepter en dépôt au crédit du CISSS de la Montérégie-Ouest tous les chèques, traites, billets, lettres de change et autres effets endossés au nom du CISSS de la Montérégie-Ouest par les personnes autorisées, ou portant la mention apposée au moyen d'un tampon ou autrement « POUR DÉPÔT AU COMPTE DU CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST » ou tout autre mention équivalente ;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes autorisées soient, pour le CISSS de la Montérégie-Ouest et en son nom, à faire des arrangements ou convention avec les établissements précités concernant toute question relative aux prêts ou avances consentis par les établissements précités, y compris les découverts de compte, à transiger et régler des affaires de nature bancaire avec les établissements et à signer tous les actes et documents aux fins mentionnées ci-dessus ou aux fins mentionnées audit règlement, notamment, mais sans s'y limiter, tout acte ou document conférant aux établissements une garantie, un titre ou des droits quelconques à l'égard de la totalité ou d'une partie des biens réels ou personnels, meubles ou immeubles, présents ou futurs du CISSS de la Montérégie-Ouest, y compris tout acte ou clause de dation en paiement approprié;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes autorisées aux termes des paragraphes ci-dessus et que chacune d'elle séparément soit autorisée à recevoir des établissements, les relevés de compte, les chèques payés et autres effets portés au débit des comptes du CISSS de la Montérégie-Ouest, à certifier et à accepter tous les comptes et tous les soldes des comptes entre le CISSS de la Montérégie-Ouest et les établissements;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les effets et garanties et documents signés, faits, acceptés ou endossés tels que stipulés ci-dessus seront valides et lieront le CISSS de la Montérégie-Ouest;

**CONSIDÉRANT QU'**il soit fourni aux établissements, une listes des noms des administrateurs dirigeants ou autres mandataires du CISSS de la Montérégie-Ouest autorisés aux fins ci-dessus ainsi qu'un spécimen de leur signature, et que les établissements soient avisée par écrit de tout changement qui pourrait survenir concernant ces personnes ; telle liste reçue par les établissements liera le CISSS de la Montérégie-Ouest jusqu'à ce qu'un avis contraire soit donné aux établissements et que ceux-ci en aient accusé réception ;

**CONSIDÉRANT QUE** la communication de la présente résolution soit adressée aux établissements financiers et qu'elle reste en vigueur jusqu'à ce qu'un avis contraire soit donné aux établissements et que ceux-ci en aient accusé réception;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 67.1 du règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest, toute demande de paiement doit être signée par deux personnes dûment autorisées dont au moins une est soit le président-directeur général, soit le directeur des ressources financières ou soit une personne autorisée en vertu du plan de délégation de signature;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise les signataires bancaires du CISSS de la Montérégie-Ouest mentionnés ci-dessus auprès des établissements suivants :

- Caisse Populaire Desjardins – Caisse centrale (complexe Desjardins)
- Caisse Populaire Desjardins de Saint-Hubert
- Caisse Populaire du Haut-Richelieu
- Caisse Populaire du Haut-St-Laurent
- Caisse Populaire Desjardins de Granby
- Caisse Populaire de Vaudreuil-Soulanges
- RBC Banque Royale de Candiac

ET

Que le conseil d'administration autorise le président-directeur général à signer tout autre document qui pourrait être requis relativement à la présente.

Liste des comptes bancaires (folio) :

- 1) Composante **Centre de réadaptation Foster**  
Institution : RBC Banque Royale de Candiac  
00641-1161637      00641-1009232  
00641-1002328      00770114576
- 2) Composante **Centre de réadaptation Le Virage**  
Institution : Caisse Populaire Desjardins de Saint-Hubert  
0011761-EOP  
0011761-ET1
- 3) Composante **Centre Montérégien de réadaptation**  
Institution : Caisse Populaire Desjardins de Saint-Hubert  
0191456-EOP  
0191456-ET1  
0800245-EOP
- 4) Composante **Services de réadaptation du sud-ouest et du Renfort**  
Institution : Caisse Populaire Desjardins du Haut-Richelieu  
220100-EOP      220107-EOP  
220100-ET1      180742-EOP  
220100-ET2      220100-ET4  
220100-ET3
- 5) Composante **Centre de Réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Montérégie-Est**  
Institution : Caisse Populaire Desjardins de Granby  
541000-EOP      541015      541055  
541000-ES1      541022      541057  
541000-ET5  
541002           541060  
541003      541040      541061  
541005      541044      541065  
541012      541049      541067  
541068      541075      541076  
541077      541078      541079  
541080      541071
- 6) Composante **Haut-Saint-Laurent**  
Institution : Caisse Populaire Desjardins du Haut-St-Laurent  
0410473-EOP      410476-EOP  
0410474-EOP      830170  
0410475-EOP

- 7) Composante **CSSS Vaudreuil-Soulanges**  
Institution : Caisse Populaire Desjardins de Vaudreuil-Soulanges  
0720131-EOP  
0720156-EOP  
0720162-EOP
- 8) Composante **CSSS du Suroît**  
Institution : Caisse Populaire Desjardins – Complexe Desjardins  
0096735  
0096743  
0096750
- 9) Composante **CSSS Jardins-Roussillon**  
Institution : Caisse Populaire Desjardins – Caisse centrale (complexe Desjardins)  
0097212                      0097261  
0097238                      0097279  
0097253                      0097287  
403706A
- 10) **Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**  
Institution : Caisse Populaire Desjardins – Complexe Desjardins  
0097295-CC Marge      0097303-CC Compt

### 11.3 Affaires administratives

#### 11.3.1 Modification – Désignation d'une personne formellement mandatée par l'établissement pour autoriser la réalisation des projets de recherche

L'article 9.1 du *Cadre de référence pour l'autorisation d'une recherche multicentrique* (2016) stipule que « le conseil d'administration de l'établissement public confie formellement à une personne qui a un lien d'emploi avec l'établissement et dont le nom est transmis au ministère de la Santé et des Services sociaux, le mandat d'autoriser un chercheur à mener dans l'établissement ou sous ses auspices une recherche qui est aussi menée dans un ou plusieurs autres établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux. Ce mandat comprend également l'autorisation donnée à un chercheur de constituer une banque de données et/ou de matériel biologique à des fins de recherche ou de contribuer à une banque déjà existante, sous les auspices de l'établissement. »

Il est recommandé que Sophie Poirier, directrice adjointe à la DSMEU, soit formellement mandatée par l'établissement pour autoriser la réalisation des recherches.

#### Résolution CA20170215-19

**CONSIDÉRANT QUE** l'autorisation de réaliser un projet de recherche au sein d'un établissement public doit être donnée à une personne formellement mandatée;

**CONSIDÉRANT QU'EN** vertu de l'article 169 de la LSSSS, cette personne peut être un membre du personnel de l'établissement désigné par le conseil d'administration;

**CONSIDÉRANT QUE** la fiche #16 du cahier des charges #1 du ministère de la Santé et des Services sociaux (Désignation d'une personne formellement mandatée pour autoriser la réalisation des projets de recherche) est actuellement sous la responsabilité de Docteure Lucie Poitras, directrice des services professionnels et de l'enseignement médical;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite des consultations effectuées, il est recommandé de remplacer à titre de responsable pour cette fiche la directrice des services professionnels et de l'enseignement médical par la directrice adjointe, volet qualité et l'évolution de la pratique à la Direction des services multidisciplinaire et de l'enseignement universitaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande la désignation d'une personne doit être formellement mandatée par le conseil d'administration pour autoriser la réalisation des projets de recherche au CISSS de la Montérégie-Ouest;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest désigne madame Sophie Poirier, directrice adjointe – volet qualité et évolution de la pratique à la DSMEU à titre de personne formellement mandatée pour autoriser la réalisation des projets de recherche du CISSS de la Montérégie-Ouest, et ce, en remplacement de la désignation initiale attribuée au Docteur Lucie Poitras, directrice des services professionnels et de l'enseignement médical.

## 12. Affaires nouvelles

### 12.1 Nominations de médecins, dentistes ou pharmaciens (3)

En lien avec trois résolutions de nomination retirées de l'agenda de consentement (point 11.1.3), les membres du conseil d'administration ont soulevé des questionnements quant à la notion inscrite sur la résolution obligeant l'inscription d'un minimum de 500 patients à leur nom au RLS du Suroît ou de Vaudreuil-Soulanges, selon le cas. Est-ce qu'il s'agit d'une demande particulière du ministère de la Santé et des Services sociaux ou s'agit-il d'une demande spécifique pour l'organisation des services? Est-il de la responsabilité du CISSS d'assurer la réalisation de cette obligation? Il est convenu de demander des précisions à cet égard au comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens quant à cette obligation, et ce, afin que les membres du conseil d'administration puissent procéder de façon éclairée à de futures nominations de ce type.

Toutefois, devant toutes ces questions et préoccupations et afin de ne pas retarder le processus de nomination, les membres du conseil d'administration ont néanmoins procédé à la nomination des médecins en question en excluant toutefois cette obligation au texte de la résolution.

#### Résolution CA20170215-20-01

#### **NOMINATION – Docteur Amélie Cardinal-Houde – Centre de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la demande de nomination de Docteur Amélie Cardinal-Houde;

**CONSIDÉRANT** que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 7 février 2017;

**CONSIDÉRANT** que sont rattachés à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la nomination suivante :

<b>Nom</b>	<b>Amélie Cardinal-Houde, omnipraticienne (à venir)</b>
<b>Statut</b>	Actif
<b>Privilèges</b>	Médecine d'urgence Ultrasonographie
<b>Département</b>	Urgence et UHB
<b>Lieu de pratique principal</b>	RLS de Vaudreuil-Soulanges
<b>Autre lieu de pratique</b>	Hôpital du Suroît
<b>Durée</b>	1 <sup>er</sup> août 2017 au 31 juillet 2018

Et ce, conditionnellement à l'obtention des documents manquants au dossier professionnel pour le début de la pratique :

- Copie des certifications
- Preuve d'assurance responsabilité

#### Résolution CA20170215-20-02

#### **NOMINATION – Docteur Jessica Gauthier – Centre de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la demande de nomination de Docteure Jessica Gauthier;

**CONSIDÉRANT** que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 7 février 2017;

**CONSIDÉRANT** que sont rattachés à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la nomination suivante :

<b>Nom</b>	<b>Jessica Gauthier, omnipraticienne (16256)</b>
<b>Statut</b>	Actif
<b>Privilèges</b>	Médecine générale aux soins palliatifs
<b>Département</b>	Médecine générale
<b>Lieu de pratique principal</b>	RLS du Suroît
<b>Autre lieu de pratique</b>	Centre d'hébergement Docteur Aimé-Leduc
<b>Durée</b>	27 mars 2017 au 1 <sup>er</sup> avril 2018

#### Résolution CA20170215-20-03

**NOMINATION – Docteure Marion Bédard – Centre de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** la demande de nomination de Docteure Marion Bédard;

**CONSIDÉRANT** que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 7 février 2017;

**CONSIDÉRANT** que sont rattachés à l'exercice des privilèges, les obligations relatives au respect des règlements du conseil d'administration, du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que du département;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la nomination suivante :

<b>Nom</b>	<b>Marion Bédard, omnipraticienne (16388)</b>
<b>Statut</b>	Actif
<b>Privilèges</b>	Médecine générale Obstétrique incluant hospitalisation Assistance opératoire Pouponnière
<b>Départements</b>	Médecine générale Obstétrique-gynécologie Pédiatrie
<b>Lieu de pratique principal</b>	CLSC et centre de services ambulatoires de Vaudreuil-Dorion
<b>Autre lieu de pratique</b>	Hôpital du Suroît
<b>Durée</b>	6 février 2017 au 31 janvier 2018

### 13. Documents déposés pour information

**13.1 Application de la Politique concernant les soins de fin de vie – Exercice 2016-2017 du 10 juin 2016 au 9 décembre 2016**

Dans le cadre de l'application de la Politique concernant les soins de fin de vie suite à son adoption en décembre 2016, le président-directeur général a l'obligation de transmettre deux fois par année au conseil d'administration et à la Commission sur les soins de fin de vie, un rapport sur les activités décrites ci-dessous.

Pour la période du 10 juin 2016 au 9 décembre 2016 :

Soins palliatifs et de fin de vie :

- 255 personnes en soins palliatifs et de fin de vie en centre hospitalier de courte durée (données partielles allant jusqu'à la période 6);
- 871 personnes en soins palliatifs et de fin de vie en centre d'hébergement et de soins de longue durée;
- 712 personnes en soins palliatifs et de fin de vie à domicile;
- 111 personnes en soins palliatifs et de fin de vie en maison de soins palliatifs.

Sédation palliative continue :

- 14 sédations palliatives continues administrées

Aide médicale à mourir :

- 18 demandes d'aide médicale à mourir formulées;
- 16 aides médicales à mourir administrées;
- 2 aides médicales à mourir non administrées et les motifs : un cas de non-administration car inaptitude au cours de la démarche et l'autre en raison du décès de la personne avant l'administration.

**13.2 Listes des engagements financiers supérieurs à 1 M\$ - Période du 16 octobre 2016 au 10 décembre 2016 et du 11 décembre 2016 au 4 février 2017**

En vertu de l'article 65.1 du *Règlement sur la régie interne du conseil d'administration* et conformément à l'adoption de la *Politique d'approvisionnement* par le conseil d'administration, le président-directeur général dépose périodiquement au conseil d'administration un rapport faisant état des engagements financiers supérieur à 1 M\$.

En cette séance du 15 février 2017, dépôt des rapports suivants :

- Période du 16 octobre 2016 au 10 décembre 2016;
- Période du 11 décembre 2016 au 4 février 2017.

**13.3 État de situation sur les infections nosocomiales – Mise à jour périodique à la période 9, se terminant le 10 décembre 2016**

Dépôt à titre d'information de la mise à jour périodique sur l'état de situation des infections nosocomiales (prévention et contrôle des infections) (périodes 1 à 9, se terminant le 10 décembre 2016).

**13.4 Correspondances transmises au président et aux membres du conseil d'administration pour la période du 24 novembre 2016 au 7 février 2017**

CORRESPONDANCE DESTINÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
Période du 26 novembre 2016 au 7 février 2017	
Type de correspondance (date de réception)	Date de transmission (par courriel)
2016-12-13 - Résolution du conseil municipal de la municipalité de Napierville pour la création d'un modèle de Groupe de médecine de famille dans la région de Napierville (Résolution #2016-12-590) + Accusé de réception du président du CA à la municipalité de Napierville	2016-12-13
2016-01-05 - Résolution du conseil municipal de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, en appui à la résolution du conseil municipal de la municipalité de Napierville pour la création d'un modèle de Groupe de médecine de famille dans la région de Napierville (Résolution #2016-12-332)	2017-01-05
2017-01-10 - Accusé de réception du président du CA à la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville	2017-01-11
2017-01-30 - Lettre de démission du Dre Victoria Edouardovna Tuvivovich, psychiatre (Hôpital du Suroît)	2017-01-31
CORRESPONDANCES PROTECTEUR DU CITOYEN	
2017-01-11 Suivi des recommandations du Protecteur du citoyen (15-15386)	2017-01-11
2017-01-11 Intervention du Protecteur du citoyen (16-15031)	2017-01-11

2017-01-30	Suivi des recommandations du Protecteur du citoyen (15-11581)	2017-02-01
2017-01-31	Intervention du Protecteur du citoyen sur l'offre de service en soutien à domicile (1615031)	2017-02-02
2017-02-03	Recommandation du Protecteur du citoyen (2015-00560)	2017-02-06

**CORRESPONDANCE DESTINÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Période du 26 novembre 2016 au 7 février 2017

Type de correspondance	Date de transmission (par courriel)
Revue de presse CISSMO et réseau de la santé et des services sociaux – Période du 26 novembre 2016 au 7 février 2017	Journalière lorsque disponible
Mise à jour du répertoire des comités du conseil d'administration	2016-12-05
Forum sur les meilleures pratiques en CHSLD - Engagements du ministre et des PDG	2016-12-05
2016-12-22 - Communiqué du CISSS de la Montérégie-Centre - Nomination du directeur médical et du directeur clinico-administratif OPTILAB	2016-12-22
2017-01-19 - Correspondance de l'APTS en lien avec la délocalisation des ressources professionnelles des CLSC vers les groupes de médecine de famille	2017-01-25
2017-01-26 - Communiqué – Avis de nomination du directeur des ressources financières	2017-01-27

**14. Date de la prochaine séance publique régulière du conseil d'administration**

Le président du conseil d'administration rappelle la tenue de la prochaine séance publique régulière du conseil d'administration le 22 mars 2017 à compter de 19 h 30, au CLSC et Centre de services ambulatoires de Vaudreuil-Dorion.

**15. Clôture de la séance**

Le président du conseil d'administration procède, sur proposition dûment faite et appuyée, à la levée de la 8<sup>e</sup> séance publique régulière du conseil d'administration, à 20 h 48.

Un membre demande la possibilité de poursuivre les discussions à huis clos. Sur proposition dûment faite et appuyée, la poursuite des délibérations se tiendra à huis clos.

Claude Jolin  
Président

Yves Masse  
Secrétaire

Rédigé par : Chantal Caviola  
Conseillère cadre au bureau du président-directeur général - Volet conseil d'administration